

**Commune de Rombas**  
**Département de la Moselle**  
**Arrondissement de Metz-Campagne**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° 2024/09/9**

Date de la convocation :	La séance débute à	Acte exécutoire à	Affichée en Mairie
20 septembre 2024	18h30	compter du :	le :
	et se termine à 19h00	30 septembre 2024	30 septembre 2024

**Conseillers élus : 29**

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 20**

**Étaient présent(e)s (20)**

M. FOURNIER Lionel, Président  
M. RISSER Charles  
Mme WAGNER Veronica  
M. NOBILE Didier  
Mme MUHLMANN Aude  
M. DUMON Joël  
Mme KRAOUCHE Bakhta

Mme KEUVREUX Anita  
Mme COLOMBEY Fabienne  
M. CHARO Michel  
M. RUPPERT José  
M. BARBARAS Pascal  
Mme BALZER Lise  
Mme DA ROCHA Maria

M. PELTIER Xavier  
M. DOLBEAU Jonathan  
Mme GATTO Josiane  
Mme INTERRANTE Rose Marie  
M. VILLA Victor  
Mme STEINBACH Danielle

**Étaient absent(e)s avec procuration (9)**

Mme MACAIGNE Christèle procuration à Mme WAGNER Veronica  
M. MARRELLA Vincent procuration à M. DUMON Joël  
Mme OUTOMURO Clotilde procuration à M. RISSER Charles  
M. SAUDRY Thierry procuration à M. NOBILE Didier  
Mme BENCI Monique procuration à Mme DA ROCHA Maria  
M. IORFIDA procuration à M. RUPPERT José  
M. IAFRATE Michel procuration M. PELTIER Xavier  
Mme MOLINA Angélique procuration M. DOLBEAU Jonathan  
M. BEN ARIF Samir procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie

**Était absent(e)s excusé(e)s (0)**

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

**9. Convention pour travaux de rénovation des cloches de la Paroisse Réformée.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le temple de la Paroisse Réformée, situé 3, Rue de Metz à Rombas a besoin de faire changer le moteur d'une des cloches ainsi que de remettre aux normes le coffret électrique de celles-ci.

Le Conseil Presbytéral de la Paroisse Réformée de Rombas a fourni un extrait de la délibération constatant la carence financière pour lesdits travaux. Par cette délibération le conseil presbytéral donne aussi délégation de la Maitrise d'ouvrage à la Commune de Rombas pour lancer les travaux.

CONSIDERANT qu'en application de l'article L2543-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la législation concernant l'entretien des édifices du culte protestant en Alsace-Moselle dispose qu'en cas d'insuffisance des revenus des établissements publics dudit culte, la commune est tenue de participer au financement de ceux -ci pour l'entretien des lieux de culte et le logement des ministres du culte,

CONSIDERANT que la paroisse se situe dans une circonscription culturelle pluri-communale, il convient que l'ensemble des communes de la circonscription de Rombas (Clouange, Pierrevillers, Rombas et Vitry-sur-Orne) devra participer financièrement aux travaux.

Aussi la commune de Rombas propose aux autres communes concernées de définir et fixer les modalités administratives et financières des travaux à effectuer pour le changement du moteur d'une cloche et le coffret électrique des cloches de la paroisse réformée par le biais d'une convention (annexée à la présente).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition de convention avec les autres communes.

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 27 septembre 2024

Le Maire

  
Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU